

PACS

Il est nécessaire de remplir le formulaire en ligne ci-après ou de se rendre en mairie pour retirer le dossier et y joindre les pièces à fournir.

Dès que le dossier est complet, prendre rendez-vous pour conclure votre Pacs auprès de l'officier d'Etat civil de la mairie. La présence des deux personnes est obligatoire au dépôt du dossier.

Livrets, plans et comptes d'épargne

- > [Livret A](#)
- > [Livret de développement durable et solidaire \(LDDS\)](#)
- > [Livret d'épargne populaire \(LEP\)](#)
- > [Livret jeune](#)
- > [Compte épargne logement \(CEL\)](#)
- > [Plan épargne logement \(PEL\)](#)
- > [Plan d'épargne retraite populaire \(Perp\)](#)
- > [Compte sur livret ou livret d'épargne bancaire](#)
- > [Compte à terme \(CAT\)](#)
- > [Plan d'épargne en actions \(PEA\)](#)

Pour en savoir plus

- > [Se préparer à épargner](#)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- > [Vérifier qu'un établissement est autorisé à exercer](#)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- > [Attention aux offres de placement frauduleuses sur des livrets d'épargne aux promesses de rendements élevés](#)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- > [Placements financiers : comment régler un litige ?](#)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

Voir aussi...

- › [Comptes bancaires](#) (particuliers)
- › [Moyens de paiement](#) (particuliers)

Questions - Réponses



- › [Comptes et livrets d'épargne : quelles différences ?](#) (particuliers)
- › [Quelles sont les différences entre un PEL et un CEL ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on encore ouvrir un plan d'épargne populaire \(PEP\) ?](#) (particuliers)
- › [Comptes inactifs et assurances vie non réclamés : comment récupérer l'argent ?](#) (particuliers)

Livrets, plans et comptes d'épargne

- › [Livret A](#)
- › [Livret de développement durable et solidaire \(LDDS\)](#)
- › [Livret d'épargne populaire \(LEP\)](#)
- › [Livret jeune](#)
- › [Compte épargne logement \(CEL\)](#)
- › [Plan épargne logement \(PEL\)](#)
- › [Plan d'épargne retraite populaire \(Perp\)](#)
- › [Compte sur livret ou livret d'épargne bancaire](#)
- › [Compte à terme \(CAT\)](#)
- › [Plan d'épargne en actions \(PEA\)](#)

Pour en savoir plus

- › [Se préparer à épargner](#)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- › [Vérifier qu'un établissement est autorisé à exercer](#)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- › [Attention aux offres de placement frauduleuses sur des livrets d'épargne aux promesses de rendements élevés](#)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- › [Placements financiers : comment régler un litige ?](#)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

Voir aussi...

<https://www.uzes.fr/demarches/formalites-administratives/pacs-mariage/pacs?xml=N20376&cHash=15af021865cd5574a5edc735ab9708a1?>

- › [Comptes bancaires](#) (particuliers)
- › [Moyens de paiement](#) (particuliers)

Questions - Réponses



- › [Comptes et livrets d'épargne : quelles différences ?](#) (particuliers)
- › [Quelles sont les différences entre un PEL et un CEL ?](#) (particuliers)
- › [Peut-on encore ouvrir un plan d'épargne populaire \(PEP\) ?](#) (particuliers)
- › [Comptes inactifs et assurances vie non réclamés : comment récupérer l'argent ?](#) (particuliers)

CONTACT



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)